NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 23 Octobre 2017 – 19H30
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames BERNARD Mireille - COTTAREL Nicole - GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - LAUDE Catherine PERRIER Lysiane - SCHWARTZ Martine - TAVEL Claudine
Messieurs DIEZ Stéphane- GAUTIER François - GROS Gilles - LOPEZ François - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

Excusés : Mme GUILLAUD Isabelle (pouvoir à Mme Mireille BERNARD) – M. DAMIAN-TISSOT Patrick (pouvoir à M. Robert MILLION).- M. CHARPINE François (pouvoir à Mme Claudine TAVEL) – Mme PUGNOT Marie (pouvoir à M. Gilles GROS).

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAUDE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Une abstention : Mme Martine SCHWARTZ en raison de son absence au conseil précédent.

- Compte-rendu des commissions :

Urbanisme

- Révision du PLU : Catherine LAUDE fait un résumé de la 4ème réunion avec les Personnes Publiques Associées du vendredi 20 octobre au cours de laquelle le cabinet d'urbanisme Atelier BDa a présenté son diagnostic territorial sur le thème « patrimoine naturel et paysage ». Les points marquants ont été : les paysages architecturaux, les problèmes d'identité architecturale des nouveaux lotissements, l'équilibre souhaitable entre densification urbaine et espaces verts, le développement du quartier de la Fatta qui devra respecter le PLU et le SCOT et sur lequel le cabinet souhaite travailler, le bruit et la pollution de l'air, les zonages environnementaux, les milieux naturels, la trame verte et bleue et les corridors biologiques.
- Jardin derrière l'Endroit : Anne-Marie JULIEN projette les trois esquisses de l'architecte-paysagiste Mme Anne-Lise Monnet, qui n'avaient pas pu être visionnées lors du dernier Conseil. La commission a demandé que le projet définitif reprenne des éléments des 3 esquisses, Anne Lise y travaille. La qualité de son travail est très appréciée. Ce projet qui s'annonce très joli sera budgétisé sur 2018.

Travaux

Robert Million rappelle les travaux en cours :

- Aménagement de la route de la Crusille : le génie civil pour l'enfouissement des réseaux secs (électricité / téléphone / fourreaux en attente pour la fibre optique) est terminé entre le Collomb et le chemin de Ruissieux. Les terrassements débuterons début novembre (entreprise FONTAINE).
- La façade de la Maison des Associations est quasiment terminée. Les échafaudages seront démontés mi-novembre.

- L'appartement propriété de la Commune au dernier étage de l'immeuble du chemin de la Fatta a été nettoyé et refait. Il pourra être remis en location en décembre. A l'occasion de ces travaux le hall d'entrée a également été repeint. Coût total 25 000 €.
- Les arbres devant la Maison Luquain (entre SPAR et l'AEL) ont été élagués,
- La voirie va être refaite dernière semaine d'octobre entre le rond-point d'entrée de Bourg et le chemin de Courvaz. Les enrobés de la zone du Goûtier seront également terminés à cette date.
- Un acte de malveillance a été commis au cimetière : un robinet de puisage a été forcé et bloqué. Les allées ont été inondées par plusieurs dizaines de m3 d'eau qui ont vidé le réservoir des Granges. La Commune déplore cet acte vide de sens.

▪ **Culture & Communication**

Gilles GROS rappelle les projets et évènements en cours et à venir :

- Le bulletin municipal est quasiment terminé
- La page Facebook trouve son public, les retours sont très positifs
- La visite de la délégation de NOVALESA soit 58 personnes s'est très bien passée par un très beau temps. Les italiens ont été accueillis à la Maison du Lac par le Maire et des membres du Conseil Municipal, ainsi que des enseignants, artistes, membres de l'Office du Tourisme, ... Un repas convivial à base de produits locaux en circuits courts a été servi. Une animation musicale par Fabrice Peluso accordéoniste a fait écho à la fanfare italienne qui a défilé dans les rues. En tout cet échange a réuni 150 personnes. Les liens entre nos deux communes qui s'étaient un peu distendus ces dernières années, sont prêts à être resserrés. Une visite chez eux est envisagée en mai/juin 2018.
- La CPAM a annulé l'organisation des bilans de santé gratuits qui devait se tenir Salle Polyvalente le 26 octobre, faute d'inscriptions. En dépit d'une annonce par voie d'affichage dans les commerces, sur le site internet de la commune, et sur le panneau électronique, seules 8 personnes s'étaient pré-inscrites.
- Agenda : le 01, 02 et 03 décembre : marché alsacien ; le 12 janvier : vœux du Maire ; le 02 février : spectacle Serge Papagalli.

▪ **Associations**

- François GAUTIER signale que la Maison des Associations est de plus en plus demandée.
- Un créneau horaire a été demandé à la Salle Polyvalente pour un cours de Tai Chi Chuan.
- Le repas des aînés qui aura lieu le 27 janvier 2018, aura lieu à la Villa du Lac à Aiguebelette. Le restaurant les Roselières à Novalaise (hôtel Novalaise-plage) a décliné la proposition d'organiser ce repas, faute de place suffisante.

▪ **Commerce & Artisanat**

Claudine TAVEL annonce que la boulangerie POULET a été inscrite au guide Gault et Millau.

I FINANCES

I.1 Convention d'intervention et de portage foncier entre l'EPFL et la Commune de Novalaise pour l'opération *acquisition de la propriété GARDETTE*

Monsieur le Maire rappelle que l'EPFL a été sollicité afin d'assurer le portage financier de l'acquisition de la propriété Gardette pour le compte de la Commune.

L'intervention de l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention passée avec la Commune. Cette convention fixe les modalités de l'intervention de l'EPFL, à savoir : objet de la convention, périmètre d'intervention et missions de l'EPFL, conditions, gestion du bien pendant la durée du portage, engagement

de la collectivité, dispositions financières, modalités de remboursement et taux de portage, modification et résiliation.

Monsieur le Maire fait la lecture des points de la convention détaillant ces conditions : le taux de portage est de 2% du prix d'achat de 210 000 € pendant 4 ans, soit 4200 € la première année, et un peu moins les trois ans suivants car le taux de portage s'applique au prix d'achat moins le montant du portage déjà versé. La commune peut racheter au bout de 2 ans si elle le souhaite, ou à terme.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité

II URBANISME

II.1 Projet Place du Bourniau : information sur l'A.M.O.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente séance, la décision de recourir à une AMO (assistance à maitrise d'ouvrage) a été actée afin de nous accompagner pour mener à bien le projet d'aménagement de la place du Bourniau et la construction d'un bâtiment avec commerces et logements.

Monsieur le Maire et Catherine LAUDE font part des échanges et entretiens avec M. De Bonis, qui est proposé pour assurer cette mission : M. De Bonis aura la charge de rédiger le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et en particulier d'établir un programme cadrant le projet de façon suffisamment précise pour que les architectes consultés puissent faire une proposition de mission pertinente. Pour cela il devra aider les élus à définir les besoins et faire les arbitrages nécessaires. Il chiffrera ce projet. Il assurera l'analyse des offres sur la base d'un règlement de la consultation à définir. Pour cette mission, et après négociation avec M. le Maire, il demande 8 900 € d'honoraires. Le dossier devra être bouclé en vue d'une consultation fin d'année, et retenir une équipe de maîtrise d'œuvre en février/mars 2018.

II.2 Projet d'une maison de santé, en partenariat avec la Savoisienne Habitat : compte-rendu de la réunion avec les professionnels de la santé

Monsieur le Maire relate la réunion qui a eu lieu le 17 octobre dernier réunissant des élus et 12 à 13 professionnels de santé, tous fortement intéressés, suite à la présentation de la 1ère esquisse du bâtiment.

Cette réunion avait pour objet de présenter La Savoisienne Habitat, société pressentie pour porter le projet : il s'agit d'une SEM (Société d'Economie Mixte) qui a déjà réalisé trois maisons de santé dont celles du Bourget-du-Lac et Les Marches. La Savoisienne Habitat a présenté des esquisses de projet, réalisées par l'architecte Jean-Paul Faure. En plan masse, le bâtiment serait implanté sur la parcelle communale vierge, et un parking réservé aux professionnels se situerait au bas de la parcelle Gardette . Trois appartements destinés aux professionnels pourraient être aménagés en étage. Les toitures terrasses sont prévues végétalisées. Le coût de construction estimatif est de 2 460 €/m2, ce qui représenterait pour les professionnel, un coût de location à 13 €/m2, ce qui est modique comparé aux tarifs de location des locaux vacants sur la commune.

Savoisienne Habitat a enfin transmis des fiches de demande de renseignements aux professionnels pour qu'ils définissent leurs besoins : surface nécessaire à leur activité, besoins en sanitaires individuels ou partagés, exigences particulières etc ...dans le but d'affiner le projet. La prochaine réunion est prévue courant novembre.

II.3 Projet de division de terrain de l'ex propriété Gardette

Monsieur le Maire expose le projet de division de terrain envisagé pour permettre la construction de la future maison de santé.

Pour permettre l'implantation du parking des professionnels en bas de la parcelle Gardette, comme prévu sur le projet de Savoisienne Habitat, il est nécessaire de diviser celle-ci. Un bornage doit être réalisé par un géomètre-expert. Après la division, la maison sur une parcelle de 1200 m2 environ pourra être revendue pour un usage artisanal conforme au règlement de la zone UE. La surface qui sera rattachée à la maison médicale est d'environ 750 m2. Le conseil municipal est invité à délibérer sur la décision de diviser et de borner le terrain.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

II.4 D.I.A.

Maître GAULARD	Carabin (lot 4)	non bâti
Maître ARMAND	Porcinel	bâti

Une troisième en cours : un appartement dans l'immeuble Le Rallye.

Avis du Conseil Municipal : pas de préemption y compris l'appartement du Rallye.

II.5 Etat sur PC / CU / DP

PC

COULON Céline/GODET Wilfried	Le Neyret	maison individuelle
PASSIEUX Hervé	Lotis. Jardin d'Eugénie	maison individuelle
MOINOT J-Baptiste/PETIT Maud	Carabin	maison individuelle
RIQUOIR Benoit	Le Monthieux	maison individuelle

CU

Maître GAULARD	Carabin (lot 4)	CU d'information
Maître ROUHETTE	Route de la Crusille/Favarieu	CU d'information (X2)
Maître ARMAND	Porcinel	CU d'information

DP

BARRAILH Justin	Route des Bottières	terrasse + piscine
PERDIGON Michel	Le Neyret	division foncière

III VOIRIE & RESEAUX

III.1 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée en 1982 avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune.

Un avenant a été transmis par le Syndicat du Thiers pour l'année 2017 dans lequel il propose la somme forfaitaire annuelle de 12 500.63 € HT pour l'entretien du réseau d'eau, sur la base de 24 interventions simples et 6 interventions avec engins. Cela représente +3,5% de hausse par rapport à 2016.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

III.2 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée en 1979 avec le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable.

Un avenant a été transmis par le Syndicat du Thiers, pour la période comprise entre le 1/10/2016 et le 30/09/2017, dans lequel il propose la somme forfaitaire de 4 167.38 € HT pour la fourniture d'eau potable, avec un tarif de 0.0931 € HT le m3 pompé en été et 0.2793 € HT le m3 pompé en hiver (0.0931 € x 3). Cela représente +3,0% de hausse par rapport à 2016.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

III.3 Révision du contrat pour l'entretien des terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat avait été signé avec l'entreprise Claire Novel-Godet pour l'entretien de différents terrains communaux nécessitant l'intervention de matériel spécifique. Il expose qu'il convient de réviser ce contrat pour la période 2018-2019-2020. Il énumère les lieux concernés par le contrat d'entretien ainsi que le montant proposé pour effectuer ces prestations : terrains communs des lotissements Barbolion/l'Eglat, zones de captages et réservoirs des Perrèles, du Fornius, du Cordonnier, de Verthemex, les terrains communaux vers le collège, en face de Novalaise-plage, futur jardin derrière l'Endroit, plages municipales, cimetière, terrain de La Merlatière. Le coût diffère pour chaque secteur en fonction du nombre d'interventions. Total d'environ 12 000 €/an.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

III.4 Projet d'implantation d'un mât de téléphonie mobile pour renforcer la couverture du réseau

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance le projet d'installation d'un nouveau site ORANGE, sur le territoire de la Commune – secteur de Ruissieux, avait été évoqué.

Le Conseil n'avait pas souhaité donner un accord de principe sur le lieu retenu par ORANGE mais voulait que le projet, pourtant jugé très important en raison de la desserte insuffisante de ce réseau de téléphonie, soit revu avec les responsables d'ORANGE pour trouver un lieu d'implantation plus adapté.

Une réunion de concertation avec le représentant d'ORANGE, en présence de Messieurs Alain Plouzeau et Robert Million a eu lieu ce jour pour évoquer les autres possibilités d'implantation. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Plouzeau afin qu'il relate cette entrevue.

Il n'y a pas d'antenne Orange sur la Commune, les plus proches sont à St Paul sur Yenne et vers l'autoroute, ce qui explique l'insuffisance du réseau sur la Commune. La Commune propose en alternative au terrain derrière le cimetière, un terrain à la Rossière à proximité immédiate du mât déjà en place pour les autres opérateurs. Avec l'accord du conseil, Orange va étudier ces deux zones et préparer un compte-rendu technique comparatif des deux solutions.

Il est rappelé que le mât fait 20 à 25m de hauteur et que si la Commune refuse l'implantation de ce mât sur un terrain communal, ORANGE peut se tourner vers des propriétaires privés.

Après quelques échanges vifs, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'étude.

IV DIVERS

IV.1 Adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires au 1/1/2018

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités, le Centre de Gestion a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation.

Il rappelle que la Commune, en mars 2016, a donné mandat au Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément à la réglementation.

Le Centre de Gestion a précisé que le marché avait été attribué au groupement SOFAXIS/CNP.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et attribué au groupement cité ci-dessus. Il précise que la durée du contrat est de 3 ans avec effet au 1/1/2018, régime du contrat : capitalisation, adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois. L'économie est d'environ 10 000 € pour la totalité du personnel.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité.

V INFORMATIONS

M. le Maire fait part du jugement du Tribunal Administratif concernant les installations du bassin Ouest des championnats du monde d'aviron : ce jugement condamne sur la forme le Conseil Départemental et demande le démantèlement de toutes les installations situées dans le périmètre de la RNR. Le juge a considéré que la demande de régularisation des installations par le Conseil département a été postérieure à la création de la RNR, le 6 mars 2015. Le Conseil Départemental envisage de faire un recours en appel de ce jugement.

Le PC de la tour de chronométrage sur la plage de Pré Argent a été annulé : celui –ci pourra être régularisé par le Conseil Départemental (car hors périmètre de la RNR).

Prochain conseil municipal : lundi 27 novembre 2017 – 19H30

Séance levée à : 22 h 00

La secrétaire de séance,

Catherine LAUDE

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Le Maire,

Denis GUILLERMARD